



CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 MARS 2016

PROCÈS-VERBAL

Membres :

Composant le Conseil : 39
En exercice : 39

L'an deux mille seize, le dix-sept mars à dix-neuf heures vingt-cinq, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le dix mars deux mille seize, s'est réuni en salle Darwich, à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Larbi LEBIB, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, M. Jean Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, Mme Najewa HAMMANI, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Laurent TUR,

Étaient absents représentés :

| | | |
|-------------------------|---|----------------------|
| Mme Najia AMZAL | a donné pouvoir à | Mme Nabila AKKOUCHE |
| M. Philippe LE NAOUR | a donné pouvoir à | M. François VIGNERON |
| M. Kassem IDIR | a donné pouvoir à | M. Géry DYKOKA NGOLO |
| Mme Françoise ABDERIDE | a donné pouvoir à | M. Nicolas STIENNE |
| Mme Karina KELLNER | a donné pouvoir à | M. Azzédine TAÏBI |
| Mme Afifa GUERRAH | a donné pouvoir à | M. Francis MORIN |
| M. Erol ERSAN | a donné pouvoir à | Mme Najewa HAMMANI |
| M. Madi BOINA BOINA | a donné pouvoir à | M. Julien MUGERIN |
| M. Jean Claude DE SOUZA | a donné pouvoir à partir de l'affaire n°5 à | M. Lamine SAÏDANE |

Étaient absents :

M. Michel LE THOMAS, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, Mme Lidia AMZAL, M. Khader ABDELLALI

Sont arrivés en cours de séance :

M. Sean NKOLO MAYE à l'affaire n°2
M. Géry DYKOKA NGOLO à l'affaire n°5
M. Nicolas STIENNE à l'affaire n°5

Ont quitté définitivement la séance :

M. Jean Claude DE SOUZA à l'affaire n°5
Mme Najewa HAMMANI à l'affaire n°5

Secrétaire de séance :

Mme Najewa HAMMANI jusqu'à l'affaire n°4 et Mme Fatima DRIDER à partir de l'affaire n°5

Monsieur le Maire propose de passer à l'ordre du jour. Concernant la désignation du secrétaire de séance, Madame Khalida MOSTEFA SBAA étant absente, Monsieur le Maire propose de désigner en qualité de secrétaire de séance Mme Najewa HAMMANI, conformément à l'ordre du tableau du Conseil municipal.

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Najewa HAMMANI, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Laurent TUR)

DÉSIGNE Madame Najewa HAMMANI, conseillère municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 février 2016

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal.

Julien MUGERIN s'étonne que les procurations de Marie-Claude GOUREAU et lui-même n'aient pas été prises en compte pour le vote des points 5a, 5b et 5c.

Monsieur le Maire répond que, sur ces points particuliers, les procurations ne pouvaient pas être prises en compte. Seules les personnes présentes pouvaient prendre part au vote.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **31 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Najewa HAMMANI, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 février 2016.

Compte-rendu des décisions prises en application de la délégation de pouvoirs du Conseil au Maire

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que le code général des collectivités territoriales n'imposant pas de soumettre ce compte-rendu au vote, le document sera désormais, simplement porté à la connaissance des élus. Il ne relève aucune remarque sur le compte-rendu.

Monsieur le Maire propose de traiter les points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour en priorité afin de permettre aux Stanois présents à la séance du Conseil municipal d'assister à la présentation et à la discussion sur ces rapports et de quitter la salle ensuite s'ils le souhaitent. Il ne relève aucune remarque contradictoire sur cette proposition. Les points 5, 6 et 7 concernant le budget sont donc traités avant les points 3 et 4, qui sont reportés avec le point 8 à la fin de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire propose aux Conseillers, d'observer une minute de silence, il soulève que malheureusement celle-ci est faite un peu trop souvent. Une minute de silence en hommage aux victimes des derniers attentats qui ont eu lieu le dimanche 13 mars en Côte d'Ivoire et en Turquie. Après un certain nombre de pays tels que le Mali, la Tunisie, le Burkina Fasso, la France et bien d'autres pays, la Côte d'Ivoire a été touchée par une attaque terroriste à Grand-Bassam qui a fait 18 morts, mais aussi à Ankara où un attentat à la voiture piégée a fait au moins 27 morts et 75 autres blessés, un peu plus de trois semaines après un précédent attentat suicide qui avait déjà fait près de 20 morts dans la capitale turque. En son nom et au nom du Conseil municipal, **Monsieur le Maire** souhaite adresser aux familles des victimes et à leurs proches, toutes leurs pensées et toute leur solidarité. Bien évidemment, ces nouveaux attentats nous interrogent et nous appellent plus que jamais à promouvoir des valeurs de paix, des valeurs de solidarité et de coopération entre les peuples, valeurs auxquelles Stains et les Stanois sont fortement attachés. Cela appelle également à une réorientation urgente des politiques étrangères de la France et de l'Europe menées en Afrique et en Turquie, en condamnant sans ambiguïté, sans ambage le régime d'ERDOGAN. **Monsieur le Maire** en appelle au soutien important de toutes les forces démocratiques des résistantes et résistants présents en Turquie, en Syrie et au Moyen-Orient.

Minute de silence.

Avant de présenter un court film résumant la situation budgétaire et les batailles que la municipalité mène sur Stains en matière budgétaire, Monsieur le Maire propose de délibérer rapidement sur les 2 rapports suivants : l'affaire relative au vote du rapport d'orientations budgétaires pour laquelle le débat a déjà eu lieu lors d'une séance précédente, puis l'affaire sur l'affectation du résultat 2015 pour ensuite revenir sur le thème principal de la séance, qui est le budget primitif 2016.

Affaire n° 3 - Vote du Rapport d'orientations budgétaires 2016

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que le rapport d'orientations budgétaires 2016 a été débattu lors du Conseil municipal du 21 janvier 2016. Depuis, le préfet a demandé que le rapport d'orientations budgétaires soit acté par un vote. Le débat n'est pas ouvert, il s'agit simplement d'approuver le rapport d'orientations budgétaires 2016.

Monsieur le Maire précise que le débat dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires 2016 a déjà eu lieu lors d'un conseil municipal, il n'est pas prévu de le rouvrir. Lors du budget primitif 2016, chacun des groupes politiques du Conseil municipal pourra s'exprimer.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **23 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUZIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOUE, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Najewa HAMMANI), **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

VOTE les orientations budgétaires telles que présentées dans le rapport d'orientations budgétaires 2016 débattu en séance du Conseil municipal du 21 janvier 2016.

Affaire n° 4 - Affectation du résultat 2015

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Olivier MATHIS indique que, conformément à l'article du Code général des collectivités territoriales, les résultats du compte administratif sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif. Le résultat de fonctionnement 2015 présente un excédent de clôture de 3 047 887,74 € qu'il est proposé de

3/25

maintenir à la section de fonctionnement de l'article 002 « excédents reportés ». Cette somme n'a pas été dépensée en raison de reports de dépenses sur le budget 2016.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 31 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, Mme Favella HIMEUR, Mme Najewa HAMMANI, Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DÉCIDE d'affecter le résultat disponible de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 de la commune, s'élevant à 3 047 887,74 euros (excédent) de la façon suivante :

| LIBELLES | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| | DEPENSES | RECETTES | DEPENSES | RECETTES |
| REALISATION DU COMPTE ADMINISTRATIF | | | | |
| Résultats reportés 2014 | 2 458 727,34 | | 0,00 | 1 352 706,75 |
| Opérations de l'exercice | 36 185 776,78 | 38 645 159,18 | 66 674 343,44 | 68 369 524,43 |
| TOTAUX | 38 644 504,12 | 38 645 159,18 | 66 674 343,44 | 69 722 231,18 |
| Résultats de clôture (001)(002) | -655,06 | | | 3 047 887,74 |
| Restes à réaliser 2015 | 2 559 693,44 | 5 720 988,02 | | |
| TOTAUX CUMULES | 41 204 197,56 | 44 366 147,20 | 66 674 343,44 | 69 722 231,18 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 3 161 949,64 | | 3 047 887,74 |
| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT de la Commune | | | | |
| 1068 EXECUTION DU VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | | 655,06 | | |
| 002 EXCEDENT REPORTE (F) | | | | 3 047 232,68 |

Affaire n° 5 - Désignation d'un nouveau secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Madame Najewa HAMMANI ayant quitté la séance,

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 33 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Fatima DRIDER, Mme Evelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DESIGNE Madame Fatima DRIDER, conseillère municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 6 - Budget primitif 2016

Rapporteur : M. Olivier MATHIS

Concernant le point principal de la séance, qui est le vote du budget primitif 2016, Monsieur le Maire propose la projection d'un petit film avant les différentes interventions.

Diffusion d'un film.

Monsieur le Maire précise que ce film est en ligne sur le site Internet de la Ville de Stains. Il introduit le débat sur le budget primitif 2016. Une fois encore, la commune a dû construire son budget 2016 dans un contexte très difficile. Comme vous avez pu le voir dans le film qui vient d'être projeté, les collectivités territoriales doivent faire face à des baisses drastiques des dotations de l'État, soit 11 Md€ en moins dans les budgets des collectivités, cela représente pour Stains 3 M€ en moins sur les exercices budgétaires 2015, 2016 et 2017, soit près d'un million d'euros en moins chaque année. Il s'agit d'une véritable injustice quand il est connu que chaque euro dépensé par la commune, par le service public communal correspond à des services essentiels aux habitants, à des projets d'investissement pour l'avenir et à la création d'emplois. L'injustice est double quand par ailleurs 44 Md€ sont offerts en crédits d'impôt aux très grandes entreprises sans que cela ait de résultats sur l'emploi ou la croissance. C'est le monde à l'envers. Ainsi, pour financer des cadeaux fiscaux, l'État voudrait imposer à Stains et à beaucoup d'autres villes de réduire leurs services publics, de freiner leurs projets de transformation et d'équipements publics et d'augmenter les impôts locaux. Stains refuse cette injustice profonde et c'est la raison pour laquelle le budget proposé est un budget de résistance, un budget protecteur et offensif.

Monsieur le Maire rappelle que c'est aussi le sens de l'alerte qu'il avait lancée avec la majorité municipale, il y a quelques mois, dénuée de toute posture politicienne, mais bien au contraire avec la volonté de placer avant tout l'intérêt de nos habitants. Preuve en est, ce sont maintenant des milliers de Maires, de gauche majoritairement, mais de droite aussi, qui ont soutenu ma démarche, notre démarche et qui ont emboîté le pas de la mobilisation, qui est partie de Stains.

Avec « les plumés de l'austérité », nous avons été les premiers dès 2014 à tirer la sonnette d'alarme en interpellant avec les citoyens, les pouvoirs publics. Une mobilisation qui a rencontré un très grand retentissement, conduisant le gouvernement à faire voter une augmentation des dotations de solidarités urbaines et rurales. Nous avons ici à Stains et tant mieux, ainsi obtenu par notre mobilisation près d'1 million d'euros l'an dernier, et de même, cette année pour le budget de notre commune. Mais, nous sommes très loin du compte face à l'explosion des précarités, et à la dégradation des conditions de vie, face à l'explosion du chômage en masse, aux atteintes à l'ensemble des droits fondamentaux des citoyennes et citoyens de notre ville et plus largement de notre pays, que ce soit le droit au logement, le droit à la santé, le droit au travail, à l'éducation. Nous sommes confrontés plus que jamais à un besoin de services publics, qui sont les garants des droits et de la dignité de chacune et de chacun. Nous refusons à Stains, dans notre ville populaire de renoncer à des politiques publiques et à des services essentiels aux habitants. Nous continuerons la mobilisation parce qu'elle est nécessaire, comme nous l'avons fait cet été avec nos amis de Génolhac dans les Cévennes pour l'élargir aussi au monde rural aussi confronté à ces difficultés. Ainsi, nous ne lâchons rien pour le respect et la dignité des Stanoises et des Stanois. Mais dans le même temps, nous faisons preuve d'une gestion sérieuse, rigoureuse et responsable.

C'est ainsi que nous avons réussi après d'âpres négociations à nous « débarrasser » de nos emprunts toxiques avec la SFIL, Olivier MATHIS rentrera dans le détail par la suite. Un acte fort qui nous a permis de renégocier notre dette, et de la réduire de 6 millions d'euros. Dans ce cadre nous avons réussi à obtenir le fond de soutien de l'Etat et à réduire pour cette année nos frais financiers d'environ 1 million d'euros. Si en 2014 les perspectives financières prévoyaient que notre ville ne rembourserait sa dette qu'au bout de 30 années, c'est ce qui était malheureusement prévu en 2014, nous avons réduit cette annuité à 15 années. Ce qui est extrêmement important.

Rappelons que dans certaines villes, chères à certains de nos élus ici, comme à Levallois-Perret dans les Hauts-de-Seine, chaque habitant paie 1200 euros par an pour rembourser la dette de la ville. Il s'agit là de proportions hallucinantes. A Stains, ce montant est ramené à 153 euros par habitants.

Rappelons aussi que, dans des proportions raisonnables comme nous nous efforçons de le faire,

la dette, c'est aussi des emprunts qui participent à l'investissement, comme à l'entretien et à la construction d'équipements publics utiles à toutes et à tous. C'est le cas par exemple actuellement avec le nouveau groupe scolaire Victor Hugo/Emile Zola, ou le centre de loisirs Sadako Sasaki, le gymnase Léo Lagrange, la rénovation de notre marché du centre, très apprécié par les Stanois, que je rencontre régulièrement tous les samedis avec d'autres élus, et pas simplement pendant les campagnes électorales.

Avec Plaine commune, ce sont aussi les travaux de la médiathèque centrale Louis Aragon, les nouveaux commerces de la place Mandela au Clos Saint-Lazare. Et nous avons fait le choix avec la majorité municipale d'organiser ce conseil municipal ici, au cœur du Clos Saint-Lazare, à côté comme vous avez pu le constater des quelques commerces qui ont commencé à ouvrir. Nous sommes très attachés aux commerces de proximité.

Vous le voyez, nous faisons preuve d'une gestion sérieuse et responsable du budget communal, dans un contexte très difficile qui nous invite également à être prudents sur le montant de notre masse salariale. Celle-ci représente aujourd'hui près de 62 % de notre budget. Il ne s'agit pas pour nous, comme l'ont proposé récemment des parlementaires de droite, de réduire 300 000 postes dans la fonction publique territoriale, de réduire les régimes indemnitaires, ou de ne pas remplacer un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Nous étions d'ailleurs ici, quelques élus présents dans les mobilisations de mercredi de la semaine dernière et nous serons encore présents dans les prochains jours.

Non... Gageons que notre ville soit préservée pour toujours de ces élus qui souhaitent casser l'emploi public.

Pour nous, il s'agit au contraire de préserver l'emploi public, de réduire les précarités dans la fonction publique, et de regarder comment nous pouvons mieux faire, rendre un meilleur service public en ramenant notre masse salariale dans des proportions qui ne mettront pas en danger le budget dans les futures années. Afin de garantir les services aux habitants, nous devons également réfléchir à des économies que nous pouvons réaliser, c'est ainsi que nous proposons de réduire quelques budgets de fonctionnement de certains services, comme celui de la communication (même s'il ne représente que 1% de notre budget de fonctionnement), celui des relations publiques, ou encore celui de la direction générale des services. Je le redis, il est pour nous inenvisageable de réduire nos services publics, mais au contraire de les rendre plus efficaces, plus forts auprès de la population. Alors que de nombreuses villes, de droite, bien évidemment, réduisent leurs subventions aux associations, et mêmes aux associations caritatives, je pense en particulier au Secours Populaire Français qui est touché de plein fouet, ou mettent fin à des politiques éducatives, culturelles et sportives importantes pour les habitants. A Stains ce n'est pas notre choix. Au contraire, nous souhaitons maintenir cet effort important pour les enfants, les jeunes de Stains, pour les associations, et les politiques publiques de solidarité. Mais, nous souhaitons aussi développer notre action pour l'amélioration du cadre de vie, même si tout n'est pas de notre compétence.

Des progrès ont été faits l'an passé, mais nous devons franchir un nouveau cap et preuve en est que de nombreux Stanoises et Stanois nous remercient, nous encouragent à aller encore plus loin.

Enfin, même si nous ne voterons pas les taux de la fiscalité ce soir, mais le 7 avril prochain, je proposerai au conseil municipal de ne pas les augmenter. Comme l'an passé, nous refusons de faire payer aux Stanoises et aux Stanois les injustices fiscales des réformes qui hier, comme aujourd'hui pénalisent les communes et les services publics, au profit des bénéficiaires des grandes entreprises. C'est un choix difficile à assumer, mais c'est un choix responsable, un choix protecteur pour la population, tant notre budget aurait besoin de ces ressources supplémentaires, mais c'est une question de dignité et de respect pour les Stanoises et les Stanois.

En résumé, nous préférons développer l'attractivité de notre territoire, obtenir par les mobilisations et la gestion rigoureuse, de nouvelles ressources plutôt que de faire payer les

habitants.

Et si demain cela ne suffisait plus, si les pouvoirs publics s'entêtaient dans ce non-sens économique, et bien c'est un budget en déséquilibre ou bien un budget insincère que nous pourrions présenter à l'avenir, autour d'une grande mobilisation pour obtenir les moyens nécessaires et dignes pour notre ville. Je le redis, la situation n'est plus tenable. Il y a urgence ! Le gouvernement doit enfin prendre conscience de l'étranglement financier dans lequel il place les collectivités locales et les acteurs locaux et mesurer les conséquences dramatiques que cela entraîne pour les habitants de notre ville.

J'étais la semaine dernière avec Louis Pierna dans une réunion de travail. Et je voudrais reprendre pour conclure ses mots, qui me redisait avec la même énergie et la même conviction combien il faut nous battre et nous mobiliser au quotidien, combien les Stanois ne sont pas des citoyens de seconde zone, combien les Stanois ont le droit à du beau, au travail, au logement, à la culture, à une éducation de qualité. C'est bien dans cet esprit et ces valeurs que notre ville et notre budget s'inscrivent. Il s'agit ici, de notre histoire commune, celle qui nous rassemble. Parce que nous voulons rassembler tous les Stanois sans distinction face à celles et ceux qui voudraient diviser, reléguer, exclure et stigmatiser toujours plus notre ville à des fins politiciennes, face à celles et ceux qui n'aiment pas notre ville, qui n'aiment pas nos habitants, qui tout en avançant masqués veulent en réalité chasser les « pauvres » Stanoises et Stanois.

Mais qui sont-ils les « pauvres » Stanoises et Stanois ? Des retraités avec des petites retraites, des familles monoparentales, des couples salariés du public ou du privé avec des petits ou moyens salaires, des jeunes salariés avec souvent des contrats précaires, des artisans qui peinent à pouvoir rembourser leur banquier et à faire vivre leur petite entreprise. Nous, la majorité municipale, avons fait le choix de ne pas avancer masqués, de ne pas mentir au Stanoises et aux Stanois, parce que nous les respectons, parce que nous les aimons et parce que nous croyons en la capacité citoyenne, collective et populaire. Parce que nous sommes fiers des Stanoises et des Stanois qui s'engagent et qui réussissent, à l'exemple de Rod, Marjorie, Jordan, Véronique, Kheiron, Davy, Zorika, Yassine, Sonia, Stéphane, Zaza, Serge, Maimouna, Jonathan, Maité, Djoudi, David, Amine, Lori, Cédric, Fattoumatah, Jacky...

Nous avons fait le choix de la justice sociale, de la résistance, de la solidarité, du mieux-vivre ensemble, et des mobilisations pour le respect et la dignité. Et ce, malgré un contexte très difficile que je viens de rappeler. Un contexte qui date depuis de nombreuses années, depuis 2012, depuis l'ère Sarkozy qui avait mis en place les politiques d'austérité avec son fameux pacte de Stabilité, et nous ne pouvons pas l'accepter. Pour et avec les Stanoises et les Stanois, l'ambition de l'équipe municipale est intacte et forte, nous sommes encore plus déterminés et mobilisés pour poursuivre le nouvel élan populaire à Stains.

Et pour conclure, permettez-moi de citer notre cher ami et camarade Nelson Mandela qui disait, et d'ailleurs nous sommes situé dans la rue Mandela : *« J'ai appris que le courage n'est pas l'absence de peur, mais la capacité de la vaincre ».*

Je vous remercie.

Applaudissements.

Monsieur le Maire remercie l'administration communale, les agents, les cadres, les techniciens qui, au côté des élus, ont préparé ce budget 2016, certes avec beaucoup de difficulté, mais aussi avec beaucoup de détermination et beaucoup d'engagement. Il remercie l'ensemble des cadres ici présents et les agents municipaux. C'est aussi grâce à eux que la majorité municipale peut mettre en place ses orientations dans l'intérêt des Stanoises et des Stanois.

Olivier MATHIS indique qu'il va présenter le rapport technique sur le budget primitif et rappelle que le processus inédit de baisse des concours financiers de l'État aux collectivités locales se poursuivra en 2016. Parallèlement, des incertitudes pèsent sur le périmètre d'action opérationnelle et financière de l'Etablissement public territorial Plaine Commune (EPT). En

7/25

dépôt de ces éléments d'inquiétude, la municipalité a acté le maintien d'un haut niveau de service public, conjugué à une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement et une forte mobilisation des cofinancements en investissement. Les efforts concernent l'ensemble des dépenses de gestion avec une progression modérée de la masse salariale, contenue à 1,5% de croissance par rapport au Budget primitif de 2015. La programmation des investissements, également importante à hauteur de 13.4 millions d'euros est financée pour près de 87% par des ressources propres.

Ces efforts de gestion, avec le résultat de l'exercice 2015 et les dotations aux amortissements, permettent d'atteindre un niveau d'autofinancement de 5 687 472 euros, en forte augmentation par rapport à 2015. Dans ces conditions, le recours à l'emprunt est limité à 13% des recettes d'investissement, portant l'endettement net prévisionnel de la ville à -1 155 222 euros, pour un stock de dette de fin d'exercice de 65,408 millions d'euros. Au regard de ces éléments, la solvabilité financière de la ville ressortirait nettement en amélioration au terme de l'exercice 2016, avec une capacité de désendettement passant aux environs de 15 ans. Le résultat de l'exercice 2015, approuvé par le comptable public, est repris dans le budget primitif.

A la clôture de l'exercice 2015, la section de fonctionnement dégage un solde d'exécution de 3 047 887,74 euros. La section d'investissement présente un excédent global de 3 161 949,71 euros. Les restes à réaliser (en section d'investissement) présentent un excédent de 3 161 294,65 euros, le déficit de clôture étant de -655,06 euros en dépenses d'investissement.

L'excédent de 3 047 887,74 euros est affecté de la façon suivante :

- 655,06 euros sont affectés au compte 1068 pour les besoins de financement de la section d'investissement,
- 3 047 232,68 euros sont affectés à la section de fonctionnement sur le compte 002 (excédent reporté).

L'épargne de gestion prévisionnelle est en baisse (à -9,66% par rapport au Budget primitif 2015). Le taux d'épargne de la ville est en diminution entre les deux exercices.

L'épargne brute dégagée enregistre une hausse de +62,94% (+1M€) par rapport à l'exercice 2015, elle passe de 1,6M euros, tendance des deux dernières années, à 2.6M d'euros. Le virement à la section d'investissement, qui intègre les amortissements pour 1 510 000, est en forte augmentation, à plus de 5.6M euros. L'amélioration de la santé financière de la ville, entamée en 2008 se poursuit.

Sur les recettes de fonctionnement, elles s'établissent à 55 088 859 euros, auxquelles il convient d'ajouter un résultat reporté de 3 047 232,68 euros.

Les recettes provenant de la fiscalité et des dotations et compensations représentent un montant prévisionnel de 49 359 939 euros pour l'exercice 2016, soit 89% des recettes communales. Le reste est ventilé sur l'ensemble des services, et recouvre pour l'essentiel la perception du produit des activités de la ville (CMS, crèche et restauration scolaire en particulier), diverses subventions de fonctionnement (CAF, CUCS, CG 93 etc.), les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), divers remboursements (Assurances, IGASS, etc.) et des recettes de valorisation patrimoniale (loyers).

Sur la fiscalité, les taux demeurent inchangés, la progression du produit fiscal s'explique par le dynamisme des bases c'est-à-dire que l'augmentation du chiffre global, soit 26 335 597 € est une projection des impôts et des taxes et le fait de l'augmentation du nombre de foyer qui paie l'impôt.

Le montant attendu des contributions directes est de 17 158 150 euros pour l'exercice 2016.

Sur les Dotations et compensations, à ce jour, les dotations de l'État ne sont pas encore notifiées, les montants inscrits sont prévisionnels, et seront amenés à être affinés en cours d'exécution budgétaire par Décision Modificative. C'est assez classique, ce genre de dotation est annoncé beaucoup plus tard dans l'année. Nous avons une estimation à 23 024 342 euros.

Sur la Dotation Globale de Fonctionnement, les parts forfaitaires et dotation nationale de péréquation de la Dotation Globale de Fonctionnement sont en baisse, la part Dotation de Solidarité Urbaine augmente comme annoncé dans le Plan Local de Financement de 2016 :

| | |
|---|------------|
| ⇒ DGF, part forfaitaire (-10.64%) | 7 230 000 |
| ⇒ Dotation de Solidarité Urbaine + DNP (+8,46%) | 10 250 000 |
| ⇒ Dotation nationale de péréquation sera intégrée dans la DSU | |

Les compensations sont en diminution du fait d'une baisse d'environ 10% des variables d'ajustement. Il s'agit des compensations de l'Etat au titre de la taxe d'habitation et de la taxe foncière concernant les personnes exonérées. L'Etat compense de moins en moins le fait que des personnes ne paient pas d'impôts locaux du fait de leur extrême précarité. Les compensations représentent 1 194 141 euros. Sur les participations et subventions, il s'agit des prestations versées par la Sécurité Sociale pour le centre municipal de santé et la participation de la Caisse d'Allocations Familiales au fonctionnement des services sociaux et des prestations aux familles (crèche, centres sociaux, centres de loisirs...), les subventions de l'État par exemple au titre de la politique de la ville, et du Conseil Départemental.

Sur les relations financières avec la Communauté d'Agglomération de Plaine Commune (CAPC), l'attribution de compensation versée par Plaine Commune au titre des charges transférées est maintenue à 2 926 393 euros pour 2016. La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est en stagnation à 211 054 euros.

Sur les autres recettes, le compte atténuation de charges représente 671 122 euros. La vente des produits fabriqués et prestations de services, c'est-à-dire ce que fabrique la ville et ce qu'elle offre en activités (repas, sports, loisirs, périscolaires,), représente 2 811 512 euros.

Le compte 70 enregistre une augmentation de 6,46% par rapport à 2015, essentiellement due au renforcement de la médecine générale au Centre municipal de santé. Il y a plus d'actes de médecine générale au Centre municipal de Santé ce qui amène des entrées de recettes plus importantes. Sur les autres produits de gestion courante, cela représente 1 620 420 euros. Les autres produits financiers sont de 547 803 euros. Une forte augmentation de cette ligne budgétaire est due par l'inscription en 2016 de l'aide du fond de soutien à hauteur de 532 133 euros pour la sortie de nos emprunts structurés. Sur les produits exceptionnels nous avons une entrée de 78 063 euros.

Sur les dépenses de fonctionnement, les dépenses de gestion courantes, une croissance essentiellement due à des hausses sur les charges personnelles (GVT) et une hausse de l'assurance.

Sur les charges à caractère général, une légère augmentation inférieure à 1% due à l'augmentation de nos frais d'assurance et à une augmentation du budget du service jeunesse, priorité municipale, pour mettre en place les orientations municipales. Sur les charges de personnel, une croissance mesurée de 2%. Les dépenses de personnel s'établissent à 32 234 000 euros. L'augmentation du chapitre 012 a été fixée à 1,5% par rapport au Budget primitif 2015. L'évolution pour le Budget primitif 2016 dépasse le 1.5%, essentiellement due par la mise en place du Parcours Professionnel Carrière Rémunération (PPCR), le protocole dit « LEBRANCHU », avec une hausse pour les catégories B dès 2016.

Ont été également prévues les revalorisations du SMIC, le financement des mesures catégorielles ainsi que le Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Les propositions d'amélioration de l'organisation des services ont été examinées. Le redéploiement des agents est privilégié, compte tenu d'une charge de personnel importante sur le budget de fonctionnement, afin de poursuivre nos efforts pour la réponse aux besoins des habitants.

Dans les autres charges de gestion courante : une légère diminution due essentiellement à la baisse de la participation de la ville au SIVOM Stains/Pierrefitte, estimée à 83 000 euros. Sur les dépenses financières : une baisse importante liée aux réaménagements de nos emprunts structurés. Pour rappel, le stock de dette sur 2015 était de 66 563 173 euros.

En fin d'année 2015, la ville a signé un protocole d'accord avec la SFIL pour le réaménagement de ses emprunts structurés, dits aussi « Emprunts toxiques ». Elle a pu bénéficier de l'aide du

fonds de soutien et réaliser une économie cumulée sur ces frais financier de près de 6 millions d'euros. Cet effet sera caractérisé dès 2016, par une baisse des charges financières de 905 000 euros. En 2015, nous avons une charge financière de 2 775 M et en 2016 de 1 870 M. Ces 905 000 euros permettent de compenser ce qui manque de la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'état en partie.

Les dépenses exceptionnelles demeurent stables, avec la continuité du contrat local étudiant pour 100 000 euros, et l'inscription des dépenses pour des annulations de titres sur les exercices antérieurs. Le montant alloué aux dépenses imprévues restent identiques à l'année passée à hauteur de 300 000 euros.

Le budget de fonctionnement réel atteint 52 448 620 euros. Après intégration des amortissements, la section de fonctionnement est équilibrée à 58 136 092 euros. L'équilibre budgétaire en fonctionnement, après intégration du résultat anticipé de l'exercice 2015 et des reports, est opéré par l'inscription d'un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 3 547 472 euros.

Sur le budget d'investissement, le niveau des dépenses d'équipement pour le budget 2016 s'établit à 13 344 000 euros. Dans ce contexte budgétaire, c'est un programme d'investissement ambitieux, qui représente un montant de 381 euros par habitant.

Nos investissements sont dans l'ensemble bien financés. 48% des recettes d'investissement proviennent des subventions, 39% de nos ressources propres. Notre recours à l'endettement est donc relativement modéré compte tenu du programme présenté. L'annuité du remboursement du capital de la dette est de 3 800 000 euros, soit 103 euros par habitant contre 387 euros en 2012. L'effort est, cette année encore, porté essentiellement sur l'éducation, les sports, le lien social, avec la fin de l'opération de reconstruction du groupe scolaire Emile Zola / Victor Hugo, le début des travaux du gymnase Léo Lagrange. En dépense d'investissement, le budget intègre les reports pour un montant de 2 559 693.54 euros, et propose une nouvelle inscription de 13 344 000 euros.

Dans les conditions d'équilibre proposées, la structure de financement des investissements est largement dominée par les ressources propres, le recours à l'emprunt étant limité à 13 % des financements. L'emprunt d'équilibre se situe à 2 624 778 euros (hors prêts subventionnés de la CAF). Il en résulte un endettement net prévisionnel de fin d'exercice de 1 155 222 euros, portant le stock de dettes de fin d'exercice à 65 407 951 euros, et la capacité de désendettement de la ville à 13,68 années, nettement sous la barre du seuil critique des 15 années. L'équilibre de la section d'investissement est ainsi opéré par l'inscription de 655,06 euros d'excédent capitalisé en section d'investissement, l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 2 624 777,74 euros.

Monsieur le Maire remercie Olivier MATHIS, Adjoint en charge des finances, pour ces précisions et ces explications importantes au niveau du budget. Il a travaillé durant ces derniers mois de façon intense avec les services pour présenter ce soir le Budget. Il a aussi fait participer l'ensemble de l'équipe municipale, selon leur secteur, leur délégation, à la construction de ce budget. **Monsieur le Maire** remercie également les Stanoises et les Stanois qui ont rejoint le public, il est important qu'ils puissent participer et s'impliquer sur ces questions essentielles. Avant de procéder à une interruption de séance pour laisser la parole au public et de faire procéder au vote, **Monsieur le Maire** invite les élus à intervenir sur le budget primitif 2016.

Julien MUGERIN se réjouit que les élus de l'opposition aient la possibilité de s'exprimer en premier. Il donne lecture d'une déclaration au nom du groupe Stains pour tous.

« Mesdames et Messieurs, le vote du budget d'une commune, c'est toujours le moment de l'année où l'on peut se rendre compte de l'état de santé d'une commune. Malgré un argumentaire qui se veut très volontaire, et l'on reconnaît bien votre discours et votre énergie communicative, Monsieur le Maire, les actes et les chiffres sont inquiétants. Monsieur le Maire, vous avez une tâche difficile, vous venez encore de le prouver, puisque vous tentez de redonner du pep's à vos troupes avec un discours mobilisateur et un langage guerrier où l'on parle de budget de résistance. Mais la réalité est bien plus triste et moins glorieuse.

À nous, vous ne la ferez pas, car nous avons les yeux grands ouverts. Si on peut vous rejoindre sur le désengagement de l'État dans les collectivités, à l'échelle nationale, nous n'en demeurons pas moins interrogatifs en ce qui concerne Stains. Je vous avais déjà posé la question lors du débat d'orientations budgétaires, mais vous n'aviez pas répondu : pourquoi les graphiques que nous avons montrent-ils une évolution positive des dotations de l'Etat au sens large dans leur décomposition sur la période 2008-2018, alors qu'à grand renfort de communication, comme on vient de le voir, vous dites aux Stanois que nous sommes, je cite, « les plumés de l'austérité » ? Nous voyons que, finalement, l'ensemble des dotations est vu à la hausse. Donc, forcément, on peut se poser la question : qui croire, vos graphiques ou votre communication ?

On peut vous excuser sur le poids de la réforme des rythmes scolaires sur les finances de notre commune, même si, au moment où elle a été appliquée, nous étions bien seuls à nous y opposer. C'est simple, le gouvernement se déleste sur Stains pour appliquer une réforme idéologique qui fatigue les enfants. Elle nous coûte cher, car nous devons payer les animateurs supplémentaires, payer les prestations de service d'artistes et de sportifs ou encore les transports en autocars. Mais ce sont aussi les enfants qui en payent le prix fort puisqu'ils doivent désormais aller à l'école du lundi au samedi lorsque leurs parents travaillent la semaine. Monsieur LE THOMAS, que vous avez démis de ses fonctions entre temps, m'avait alors répondu que je savais mieux que quiconque les effets que pouvait avoir cette réforme deux mois après sa mise en œuvre. Je le dis encore : les conséquences étaient prévisibles, mais surtout ce sont les parents qui le disaient. Il suffisait d'être à l'écoute.

En revanche, nous ne pouvons pas vous excuser sur votre manque d'ambition. Finalement, peu de projets sont inscrits au budget en investissement, car nous avons en effet peu de moyens. L'ambition serait de mettre en place des outils pour un véritable développement économique qui pallierait au manque de moyens de notre Ville. C'est la seule voie possible avec la lutte contre la ghettoïsation. Nous ne pouvons pas non plus excuser votre angélisme : aucun investissement n'est prévu pour l'acquisition de nouveaux matériels de vidéoprotection par exemple. Avec le nombre d'actes enregistrés sur la commune, nous ne pouvons pas nous résoudre à accepter que seules la Maison du Temps Libre, la gare et la Mairie soient couvertes par des réseaux de caméra de vidéoprotection. La Ville peut et doit agir pour la sécurité des Stanois : c'est une priorité qui permettra également le développement économique de notre Ville. C'est une donnée non négociable, en fait : les emplois s'installent dans la sécurité.

Nous ne pourrions surtout pas excuser votre irresponsabilité. Sur les emprunts toxiques, vous ne pouviez pas savoir, certes, et je suis fier que les élus du groupe Stains pour tous aient participé à en débarrasser la ville de Stains qui allait crouler sous les intérêts qui ont explosé au cours de la crise économique de 2008. Mais la dette, c'est une autre chose. Elle est présente, visible et inquiétante. Nous devons entrer dans une ère nouvelle de la gestion politique, une ère de la politique responsable qui ne laisse pas payer aux générations futures les choix d'aujourd'hui, une ère où un sou est un sou et où le Maire gère les finances de la collectivité comme un bon père de famille. Quel bon père de famille laisserait à ses enfants des dettes plutôt qu'un petit pécule pour qu'il puisse démarrer dans la vie ? Aucun. Pourtant, à Stains, c'est ce que vous faites. Vous continuez à alimenter une dette déjà abyssale : avec ce budget, chaque Stanois a sur sa tête une dette de 1 889 €. Du plus petit au plus grand, qu'il ait voté TAÏBI ou MUGERIN, qu'il habite l'Avenir ou le Clos Saint-Lazare, chaque Stanois a sur sa tête une dette de 1 889 €. C'est irresponsable au vu des années qui nous attendent, des années où nous n'avons aucune certitude sur la reprise économique, aucune certitude sur l'existence d'une nouvelle crise économique sous-jacente. Nous sommes en 2016, et où sont les économies ? Où sont les modernisations qui permettraient d'enregistrer les économies ? Toutes les collectivités s'y mettent : pourquoi pas nous ? Votre budget n'est pas un budget de résistance, mais un budget d'inconscience.

Lors du Conseil municipal au cours duquel nous avons débattu des orientations budgétaires, vous avez évoqué l'augmentation des impôts mise en œuvre à Saint-Ouen par la nouvelle municipalité menée par notre ami William DELANNOY, comme vous savez le préciser. Vous nous aviez envoyé en pleine tête qu'il avait augmenté de 45 % les impôts locaux de sa ville, ce qui

est vrai. Mais il faut aussi préciser que s'il en est arrivé à prendre cette décision, c'était pour faire face à une situation dramatique pour sa commune. C'est parce que vos amis communistes, après plus de 70 ans de gouvernance, ont légué à la nouvelle municipalité la deuxième ville la plus endettée de France, la première étant Levallois-Perret, vous n'avez pas manqué de nous le rappeler même si aucun d'entre nous n'a jamais adressé la parole à un BALKANY, mais qui devrait avoir beaucoup moins de mal que nous à essuyer sa dette et qui jouit d'une véritable qualité de vie, incomparable en tout cas à Saint-Ouen. Et cela n'empêche pas qu'à Levallois-Perret, on puisse s'occuper des populations les plus populaires. À Saint-Ouen, c'est parce que la nouvelle municipalité a dû faire face à des banques qui ne voulaient littéralement plus rien prêter à la commune que le maire a dû augmenter les impôts locaux de 45 %. Il s'est trouvé acculé. C'est parce que le paiement des salaires des agents communaux était en danger qu'il a dû faire payer les Audoniens. Si vous voulez un budget de résistance, en voilà un où il faut satisfaire les banques qui sont devenues, malgré nous, les partenaires d'une misère des communes, concilier la nécessité d'un développement économique et les besoins d'une population. De grâce, avant que Stains n'en arrive là, ayons une gestion de bon père de famille ! Arrêtons l'hémorragie d'une gestion à la communiste qui considère que l'argent public est surtout l'argent des autres. Non, c'est notre argent, c'est notre Ville et c'est de notre avenir dont il s'agit.

Dernier élément que nous ne pourrions pas vous excuser : vous parlez d'un manque de fonds, mais la semaine dernière, le Conseil départemental a adopté son budget. Au programme, non seulement une augmentation inadmissible des impôts fonciers en Seine-Saint-Denis de 9,5 %, mais en plus la suppression de la subvention départementale aux crèches communales. Et vous n'en avez pas parlé aujourd'hui. Vous avez choisi, en tant qu'élu départemental, de vous abstenir plutôt que de voter contre une décision qui représente une perte de 100 000 € pour la ville de Stains. Mieux encore, vous avez rejeté l'amendement des élus de droite - je pense que c'était simplement parce qu'ils étaient de droite - visant à revenir sur cette suppression de la subvention départementale aux crèches communales. Et ici, devant les habitants, vous venez parler d'un budget de résistance. Assez de doubles discours ! Qui croire ? Le maire qui veut nous emmener en « manif » contre l'austérité ou le conseiller départemental qui laisse Stains être piétinée ?

Vous imaginez donc bien que, dans ces conditions, nous, les élus du groupe Stains pour tous, ne voterons pas ce budget d'insouciance. »

François VIGNERON indique qu'il remplace Madame Najia AMZAL, Présidente du groupe socialiste, qui est retenue par des conseils de classe, ainsi que Monsieur Philippe LE NAOUR. Il constate que le budget est équilibré, ce qui est obligatoire. Les élus socialistes y ont participé et ont apporté quelques éléments de réflexion, notamment lors du séminaire de préparation. Ce budget atteint l'équilibre grâce au réaménagement de deux emprunts structurés, réaménagement qui permet une économie de 1 M€ pour la Ville en 2016 et plus de 500 000 € versés par le fonds de soutien. Il insiste sur le fait que le réaménagement de la dette n'aurait pas pu se réaliser sans le dispositif mis en place par l'actuel gouvernement qui a beaucoup été vilipendé.

C'est un dispositif plus communément appelé fonds de soutien aux emprunts toxiques. Il a été mis en place et abondé par l'État pour compenser les fortes indemnités de remboursement des prêts contractés par les villes. Le gouvernement vient ainsi au secours des villes sur la question des emprunts toxiques et, par son intervention, permet à Stains d'atteindre l'équilibre, à nouveau en 2016.

François VIGNERON rappelle aussi que la DSU a été donnée à toutes les villes qui répondaient aux conditions.

Pour autant, il faudra voir plus loin que l'exercice budgétaire 2016. Lors du séminaire budgétaire, les élus ont travaillé sans savoir que la Ville obtiendrait le soutien de ce fonds. Il est nécessaire de penser à des baisses significatives de fonctionnement. Monsieur Vigneron souhaite revenir sur le film diffusé, qu'il trouve excellent, et regrette qu'il n'ait pas été mieux présenté. Selon lui certaines choses auraient pu être remises ou du moins discutées. Au sujet d'aucun impôt supplémentaire, le groupe socialiste s'engage à ne participer à aucun vote sur l'augmentation des impôts locaux jusqu'à la fin de la mandature. S'agissant de freiner

l'investissement, contrairement à ce qui a été dit, la Ville investit beaucoup, mais il faut laisser le temps que tout se mette en place. Le tableau ne montrait pas, par exemple, le gymnase Léo Lagrange ou tous les investissements qui ont déjà été votés et mis en place, comme la médiathèque qui est en cours. Des investissements ont été faits, budgétés et prévus sur un certain nombre d'années, notamment au cours de cette mandature. Par ailleurs, il n'est évidemment pas question de remettre en cause les services publics. Mais, il faut peut-être réfléchir au fait que chaque ville a ses propres compétences, chaque ville a son propre métier. La municipalité a fait beaucoup à Stains (Centre municipal de santé, auditorium,...).

Stains est allée au-delà de ses compétences car il y a des besoins qui s'expriment et parce qu'il n'y a pas de raison que la Ville soit « pauvre » au motif qu'elle a des difficultés de revenus. Voilà pourquoi, sans remettre en cause les services publics, il faut se repositionner peut être et revoir certaines dépenses. François VIGNERON répète que la forme actuelle du journal « 7 jours à Stains » ne convient pas, il faut y réfléchir. Il manque 3 M€ pour boucler le budget municipal, or il est en équilibre. Il convient donc de se poser certaines questions. Concernant le journal « 7 jours à Stains », la forme hebdomadaire n'est pas intéressante, un mensuel ou un bimensuel municipal le serait sans doute davantage.

François VIGNERON rappelle que les élus socialistes ont participé à l'élaboration du budget 2016 ; ils appartiennent à la majorité municipale. Afin d'en assurer la cohérence, les élus socialistes voteront favorablement le budget. La résistance et la mobilisation sont importantes et doivent être le fait de tous et de toutes les collectivités, y compris du Conseil départemental qui doit soutenir les petites collectivités. Enfin, François VIGNERON rappelle que Stains ne craint pas de présenter un budget en déséquilibre puisqu'elle l'a déjà fait. Toutefois, il ne faut pas oublier que, dans ce cas, le budget est ensuite géré par le préfet. Lors du dernier budget en déséquilibre, la Ville avait reçu une subvention d'équilibre, sous un gouvernement de gauche. Voter un budget en déséquilibre est une position politique possible, mais qui demande d'avoir des certitudes afin d'éviter que la Ville ne se mette en difficulté vis-à-vis d'une gestion préfectorale qui risquerait de coûter chère à la collectivité.

Monsieur le Maire précise qu'il évoquait également un budget insincère, ce qui consiste à mettre en recettes les baisses de dotations de l'État.

Francis MORIN souligne la difficulté d'éviter le discours de victime sur un tel sujet. Cependant, il est évident que les marges sont de plus en plus étroites au fil des années et qu'elles reflètent des choix macroéconomiques inégalitaires qui privilégient un modèle de développement productiviste tourné vers le commerce extérieur et la correction d'une balance des paiements par la vente de produits à l'extérieur. L'Europe s'inscrit dans la même logique au niveau économique. La France doit compresser la dépense intérieure pour permettre l'équilibre des paiements au niveau global. C'est cela qui est au cœur du problème, et non la fatalité d'une crise économique mondiale : c'est la protection d'un modèle de développement et des dividendes qui doivent être maintenus à un niveau de 15 %. C'est une manière de tuer l'investissement industriel et d'entretenir des inégalités fondamentales entre les territoires. S'agissant des dotations compensatoires, elles sont compensatoires non pas par rapport à la baisse de la dotation globale, mais du fait que Stains est dans une situation sociale inégalitaire et qu'elle bénéficie à l'époque où Mme Valérie PECRESSE veut réduire le logement social, d'une situation importante de logement social. Il semble malheureusement que la société ait fait le choix du chômage. Francis MORIN rappelle que le président Mao, dans les années 1950, au début de la révolution populaire, a écrit un traité intitulé « *Comment Yukong déplaça les montagnes* » et qui présentait son raisonnement pour mobiliser tous les Chinois dans leur activité pour sortir des lendemains de la guerre. Par ailleurs, la philosophe Hannah ARENDT estimait que le travail humain était le seul moyen de faire face au maintien de la nature dans son état pour qu'elle continue à être une ressource dans laquelle l'homme et les animaux pourront puiser.

Pour revenir au budget 2016, Francis MORIN estime que Stains est dans la bataille des « plumés de l'austérité » pour faire cesser la baisse des ressources de fonctionnement des collectivités locales en général. Cette position est défendue par tous les courants politiques et peu de villes, même socialistes, s'estiment satisfaites de leur situation budgétaire. Le séminaire budgétaire mené à Stains a été rigoureux et s'est notamment positionné sur la chasse au gaspillage avec la

réduction et l'optimisation des dépenses. Si cela est bien mené, la Ville n'en sera que plus forte dans sa revendication de ne pas baisser la dotation globale. Cet exercice n'est pas aisé, il est très technique. Par exemple, la Ville n'a pas renoncé à la mise en place de la vidéo-protection, elle sera étendue, mais elle dépend de certaines dotations de l'État qui ne sont pas encore consolidées dans le budget. En regardant ce qui se fait dans d'autres villes, Francis MORIN constate que certaines villes augmentent les impôts. La municipalité a estimé qu'elle ne pouvait pas le faire, d'autres coupent dans certaines dépenses comme la culture, le social, l'éducation et les associations. D'autres encore augmentent les tarifs des cantines, privatisent des services et suppriment des avantages. C'est sans doute cela qui différencie la droite de la gauche, en tout cas à Stains, à savoir le choix des coupes budgétaires. Stains se refuse à réaliser des coupes budgétaires. Au niveau de la sécurité, il ne s'agit pas d'entrer dans une politique du tout sécuritaire. Stains a une Police municipale, des moyens ont été mis en place, peut-être faudra-t-il les renforcer un minimum. Mais si la commune s'engouffre dans ce système, on pourrait avoir une société qui s'effondre au niveau culturel avec l'augmentation du banditisme et un état d'urgence accru perpétuel. Monsieur MORIN s'excuse pour la référence, qui est sans fin. Il faut trouver l'équilibre, notre démarche est de rester dans cet équilibre. Des dépenses sur tous les fronts en maintenant les investissements.

Contrairement à ce que prétend Julien MUGERIN, la Ville investit pour le futur en rénovant les équipements publics. Les rénovations effectuées à Stains sont de préserver les chances des enfants d'aller à l'école dans de bonnes conditions... Certes, Stains devrait pouvoir aller encore plus loin : des villes proches et avec la même population que nous, qui ont bénéficié d'une rente d'entreprise plus importante, ont un budget qui est double par rapport à celui de Stains, sans mener aucun effort supplémentaire et quelle que soit leur famille politique. En ce sens, Francis MORIN doute que Stains puisse voter, en 2017, un budget en équilibre. Il est difficile de continuer à faire croire qu'il est possible de continuer à gérer une ville comme Stains avec les moyens qui lui sont donnés. Trois villes subissent cette menace dans le département : Stains, Sevran et Clichy. Il ne s'agit pas des choix politiques de leurs gouvernants, mais du fait que ces villes ont subi des déficits de recettes et un surcroît de problèmes sociaux. Francis MORIN constate une concentration dans nos villes d'un certain nombre de difficultés, il constate un renoncement des politiques de l'Etat et malheureusement un manque d'engagement européen à réduire ces inégalités fondamentales entre les territoires. Il souligne qu'il est difficile d'amener les habitants à se battre pour l'égalité des territoires, tant le sujet est abstrait. Toutefois, il faut continuer la mobilisation. Depuis des années, tous les partis politiques évoquent une réforme fiscale des collectivités locales, mais celle-ci ne progresse pas. Le courage politique c'est de reporter. C'est compliqué car certaines villes plus riches devraient redistribuer, comme Levallois-Perret ou Puteaux. C'est normal que les quartiers de la Défense redistribuent sur les quartiers plutôt soumis à la logistique de transport...

En conclusion, Francis MORIN estime que Stains préserve le futur en maintenant l'équilibre de ses choix, même si c'est difficile.

Mathieu DEFREL donne lecture d'une déclaration.

« Mesdames, Messieurs, je le disais la dernière fois au nom du groupe communiste Front de gauche, l'heure est grave pour toutes les collectivités obligées, par les orientations économiques et budgétaires développées par le gouvernement de SARKOZY et de HOLLANDE, à de véritables réorientations de leurs politiques publiques. Alors je veux saluer ici le travail remarquable effectué par Olivier MATHIS avec l'ensemble des services qui ont permis la renégociation d'emprunts toxiques, contractés sous le gouvernement SARKOZY, et qui nous permet de faire de sérieuses économies. Je veux saluer le courage de Monsieur le Maire de ne pas recourir à l'effort fiscal, et ce, pour la quatrième année consécutive quand tant de collectivités font porter au plus faible les répercussions des politiques dont ils sont eux-mêmes les victimes. Je salue ici son sens de la responsabilité en choisissant de réduire les frais de communication, de la direction générale, des fêtes et des cérémonies. Chacun ici et dans la salle sait au combien le budget de nos cérémonies était déjà restreint. Stains, ce n'est pas la ville limitrophe gouvernée par la droite que Monsieur MUGERIN connaît bien, Garges-lès-Gonesse, où le maire est épinglé par la Cour régionale des comptes, notamment pour des

dépenses somptuaires lors d'évènements publics.

Pourtant, je veux le dire ici solennellement, si la politique gouvernementale n'est pas réorientée, si le gouvernement continue de s'entêter dans des choix injustes socialement et inefficaces économiquement, si de nouvelles solidarités et de nouvelles règles d'imposition ne sont pas recherchées, bref si une nouvelle politique de service public n'est pas mise en œuvre, l'exercice budgétaire deviendra impossible. Et, une à une, les villes augmenteront les impôts ou supprimeront du service à la population, comme c'est notamment le cas depuis fort longtemps à Levallois-Perret. Dans les villes de droite, ce sera la double peine, comme à Saint-Ouen : augmentation des impôts de 45 %, vous l'avez rappelé Monsieur MUGERIN, et baisse des services rendus à la population. Mais dans les villes de gauche, il nous faudra choisir entre mettre un frein à nos politiques ambitieuses ou augmenter la fiscalité. Nous l'avons dit : inacceptable.

Si l'on est amené à réduire nos politiques publiques, sur quel service devrions-nous rogner ? Chacun ici doit mesurer les impacts désastreux et dévastateurs de ce qui est à l'œuvre, au premier rang desquels tous les tartuffes qui défendent l'austérité au niveau national quand ils la dénoncent au niveau local. Qu'on se le dise, ne constitue pas une obligation pour la commune le fait d'avoir construit ou équipé un centre de santé et de le faire fonctionner. Ne constitue pas une obligation le fait de permettre aux enfants de nos écoles de pratiquer les sports d'hiver. Ne constitue pas une obligation le fait de maintenir le logement social à plus de 60 % quand tant de villes de droite sont aujourd'hui hors-la-loi SRU. Ne constitue pas une obligation le fait de construire une médiathèque. Ne constitue pas une obligation de développer des temps d'activités périscolaires gratuites et de qualité, de faire fonctionner le centre municipal de musique et de danse, le Studio Théâtre de Stains, l'espace Paul Éluard et tant d'autres choses. Victor Hugo l'avait très bien résumé : « Ouvrez une école, vous fermerez une prison. »

Je pourrai prendre bien d'autres exemples, dont par exemple celui de la mise en place d'une police municipale au moment où l'État n'est plus en capacité d'exercer ses obligations régaliennes. Mais si la commune n'assumait pas ces charges, qui le ferait ? Pour la santé, le secteur libéral qui a déserté nos banlieues et qui, quoi qu'il en soit, est lui-même en très grande difficulté ? Pour les loisirs, la majorité des familles stanoises a-t-elle les moyens de partir à la neige ou en vacances d'été ? Pour le logement, la majorité des familles stanoises a-t-elle les moyens de se loger dans un secteur privé qui ne connaît que la spéculation immobilière ? La liste est longue, à Stains, de ces domaines et de ces lieux où le service public local s'est honoré. S'il existe bien une richesse dans notre ville, c'est celle de ces femmes et de ces hommes qui font vivre cette solidarité, contrairement aux BALKANY, vous les citez, Monsieur MUGERIN, qui préfèrent vendre des centres de vacances pour en faire de véritables clubs house pour une minorité de privilégiés.

Alors, au-delà des débats de chiffres, la question qui est posée à notre équipe municipale, comme elle le fut dans les mandats précédents, est celle de la redistribution des ressources fiscales. D'autres équipes font d'autres choix que les nôtres. C'est ainsi que l'on aboutit à la ghettoïsation territoriale. C'est ainsi que l'on repousse les familles les moins aisées financièrement loin de Paris. C'est ainsi que l'on cultive l'entre-soi des riches, comme le montrent les premières annonces de Valérie PÉCRESSÉ qui va supprimer les subventions aux villes qui ont plus de 30 % de logements sociaux. Nous avons fait le choix de la mixité sociale qui est tout sauf le choix de l'exclusion sociale. Exclure ceux qui sont dans les difficultés sociales au profit de nouvelles populations, comme le prévoyait le projet d'urbanisation massive de notre beau parc départemental, projet que soutenait cette opposition municipale dont les indignations feintes ne parviendront pas longtemps à masquer, auprès des Stanois, les orientations qui sont les siennes et qui gouvernent les choix des villes administrées par la droite : remplacer la population, diminuer le service public, augmenter les impôts. Oui, la mixité leur fait peur. Oui, la solidarité et le partage leur font peur. Vous ne nous la ferez pas. Il n'y a qu'à voir les réactions des habitants du très chic 16^e arrondissement de Paris quand la maire socialiste et l'élue au logement communiste souhaitent construire un centre d'accueil et d'hébergement de 200 places au milieu de ce nid d'impôts sur les très grandes fortunes.

Nous, nous répondrons présents là où l'État et le secteur marchand ont déserté. Et en dépit de

nouvelles coupes et d'attaques sur nos recettes municipales, des attaques incessantes sur le service public municipal, nous choisissons de garder le cap, celui de politiques publiques solidaires au bénéfice du plus grand nombre, celui de politiques publiques ambitieuses qui visent à briser la stigmatisation territoriale, celui des luttes déterminées à ce que les Stanois ne soient pas la variable d'ajustement de politiques européennes et nationales libérales. À tous ceux, au-delà des postures politiques et des ronds de jambe, qui défendent ces orientations, nous leur répondrons, droit dans les yeux, « Dignité et résistance ». Je vous remercie. »

Applaudissements.

Monsieur le Maire remercie les élus qui se sont exprimés et indique qu'il partage les propos de Mathieu DEFREL. En réponse à l'intervention de l'opposition, il déplore que ses propos laissent toujours transparaître la même arrogance et le mépris pour Stains et ses habitants. À une époque, l'opposition était plus respectueuse des Stanois et il était possible de discuter avec elle, en dépit de désaccords, avec l'existence d'un attachement réel à la ville et aux habitants. L'objectif de la majorité municipale est de défendre et protéger les Stanois, quelles que soient leurs idées, et de les rassembler. Nous ne sommes pas là pour diviser. L'arrogance manifestée par l'opposition témoigne de sa frustration de ne pas bien connaître la ville et les investissements de cette ville qui y sont faits. Or, il y a bien 13 M€ d'investissements prévus dans un contexte extrêmement difficile, contrairement à ce que voudrait faire croire le représentant de l'opposition, ce qui n'est que manipulation et poudre aux yeux. La majorité municipale est habituée à ces pratiques, mais se préoccupe avant tout du concret et de la situation au quotidien des Stanois, tout en évitant l'écueil de la victimisation et en restant offensive par amour de la ville et de ses habitants.

Monsieur le Maire affirme qu'il ne deviendra pas un bon père de famille, comme le souhaiterait l'opposition et comme le sont leurs amis, Monsieur LEFEVRE, Maire de Garges-lès-Gonesse et Monsieur BALKANY, Maire de Levallois-Perret, qui aiment être dans ce rôle de bon père de famille. Monsieur le Maire précise qu'il souhaite être un élu, un maire avec une majorité et être dans une posture de responsabilité, de vérité, de transparence. Avec l'équipe municipale, Monsieur le Maire a beaucoup évoqué la Ville de Levallois-Perret, il précise qu'il a bien connu cette ville lorsque c'était une ville populaire et il ne souhaite pas du tout que Stains devienne un petit Levallois-Perret, comme le souhaiterait l'opposition ainsi que beaucoup de leurs amis, comme à Le Blanc-Mesnil. Non pas du tout, Monsieur le Maire affirme qu'il ne veut surtout pas que les Stanois puissent être endettés à hauteur de 1 200 €. Il tient à le rappeler, Monsieur Mugerin n'ayant pas forcément retenu ce chiffre, alors que les Stanois sont à 153 € d'endettement. En outre, il semble que l'opposition n'ait pas pris le temps de lire les documents une fois de plus, puisque, depuis 2008, elle évoque une augmentation des dotations de l'État. Certes, la Dotation Sociale Urbaine a augmenté, mais elle ne compense pas la baisse d'année en année de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Monsieur le Maire rappelle que Nicolas SARKOZY a déclaré, s'il était élu en 2017, qu'il ferait un effort de 100 Md€ de réduction de dépenses sur le quinquennat. Pour cela, il faudra voter simultanément des mesures concernant les dépenses de l'État, des collectivités territoriales, des régimes sociaux, notamment de la retraite et de l'Assurance maladie. C'est le projet porté par l'opposition au niveau national et européen et qui sera sûrement décliné au niveau local. Cela représenterait une énorme cure d'austérité au détriment des Français, ce que la majorité municipale refuse de faire payer aux Stanois, aux classes populaires qui sont les plus touchées par la crise et les politiques d'austérité, mais aussi aux classes moyennes qui sont présentes à Stains et qui participent à la mixité sociale que la majorité municipale estime important de protéger. Il faut dire les vérités et parler de choses concrètes. La majorité municipale continuera à se mobiliser, notamment contre la bétonisation du parc Georges Valbon qui avait pour projet de construire près de 24 000 logements et d'accueillir sur un certains nombre de ville 80 000 habitants. La majorité municipale s'y est opposée et reste vigilante, il en est hors de question. Cela signifie que les Stanois n'ont pas le droit à du « beau », n'ont pas le droit à un environnement de qualité et respectueux de l'écologie. La majorité municipale se bat également en faveur des transports, elle va mener comme c'était déjà le cas de ses prédécesseurs, et notamment Louis Pierna qui a créé le premier comité de défense et le premier

comité pour le prolongement de la ligne 13 à Stains avec les usagers. Nous allons poursuivre cette bataille. **Monsieur le Maire** annonce qu'il ira rencontrer les élus de droite à la région, il souhaite rencontrer tout le monde, même ses adversaires, pour les convaincre de la nécessité et de l'urgence de prolonger les transports lourds à Stains, en particulier le tramway, le métro, que ce soit la ligne 12 ou 13. Il l'a d'ailleurs rappelé à l'ensemble des bailleurs de fonds, la semaine dernière lors du comité d'engagement des projets ANRU, comité d'engagement à l'échelle nationale. Favoriser les transports en commun à Stains permet de faire reculer considérablement la place de la voiture et de la pollution, mais aussi d'affaiblir les multinationales pétrolières soutenues par la droite.

Monsieur le Maire réaffirme que la majorité municipale soutient un budget de résistance et de responsabilité qui prend en compte les besoins et les attentes de la population dans la diversité. Il est fier que, grâce au travail engagé et mené par Michel LE THOMAS et l'équipe municipale, les rythmes scolaires soient appréciés très globalement par les habitants de Stains. Il est dommage que l'opposition se soit si peu exprimée sur les moyens manquants de l'Éducation nationale, mais cela fait sens puisqu'elle milite en faveur d'une diminution, voire d'une suppression de certains services publics à l'échelle communale voire nationale. Par ailleurs, **Monsieur le Maire** confirme s'être abstenu lors du vote au Conseil départemental sur la baisse de 9 M€ du budget des crèches municipales. Il ne pouvait pas voter contre, comme l'ont fait les élus de droite qui, avec démagogie, proposaient un vœu qui tendait, en filigrane, à la casse du service public départemental. C'est ce que souhaite la droite depuis de nombreuses années et ce qu'elle a promis de mener si elle était en responsabilité, à savoir mettre fin à toutes les politiques qui n'étaient pas de compétences obligatoires, au niveau culturel, sportif ou de la santé.

Monsieur le Maire invite l'opposition à ne plus avancer masquée et à agir de façon franche, honnête vis-à-vis des Stanois, ce que s'efforce de faire la majorité municipale au quotidien.

Suspension de séance à 20 h 56 et débat avec le public.

Reprise de la séance à 21 h 17.

Après le départ de Najewa HAMMANI qui avait des obligations professionnelles, il est procédé à la désignation d'une nouvelle secrétaire de séance. Madame Fatima DRIDER, Conseillère municipale est ainsi désignée secrétaire de séance.

Olivier MATHIS rappelle que le budget est public et peut être consulté par tous à tout moment. Il indique que le Conseil municipal est appelé à voter le budget primitif de l'exercice 2016 par chapitre à hauteur de 20 148 291,50 € pour la section d'investissement en dépenses et en recettes et de 58 136 091,68 € pour la section du fonctionnement en dépenses et en recettes.

Monsieur le Maire procède ainsi au vote du budget primitif de l'exercice 2016 par chapitre.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la **majorité** des suffrages exprimés avec **25 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE), **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

VOTE le Budget primitif de l'exercice 2016 par chapitre à hauteur de :

- SECTION D'INVESTISSEMENT : 20 148 291,50 euros en dépenses et en recettes.
- SECTION DE FONCTIONNEMENT : 58 136 091,68 euros en dépenses et en recettes.

Affaire n° 7 – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique que la modification du tableau des effectifs concerne trois postes. Cette modification du tableau des effectifs a été validée par le Comité Technique. Le premier poste concerne la suppression d'un poste d'attaché territorial principal et la création d'un poste de directeur territorial, compte tenu d'un recrutement sur ce grade. Le deuxième poste concerne la suppression d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives et la création d'un poste de conseiller des activités physiques et sportives, suite à la réussite au concours de l'agent. Le troisième poste concerne la suppression d'un poste de puéricultrice et la création d'un poste d'infirmier pour permettre le recrutement de la directrice adjointe de la crèche multi-accueil.

Marie-Claude GOUREAU intervient sur le dernier poste, elle indique qu'une crèche ou même un multi-accueil ne peut pas être tenue par une infirmière qui ne dispose pas des qualités pour assurer ce poste, contrairement à la puéricultrice qui a toutes les qualités et a suivi des études en conséquence. Elle ne voit pas comment il est possible d'accepter qu'une infirmière prenne le poste d'une puéricultrice.

Nabila AKKOUCHE répond qu'un équipement de cette taille (plus de 80 berceaux) a l'obligation de compter dans sa direction un poste d'infirmier. Le poste de directrice est vacant depuis septembre 2015. La directrice adjointe qui était puéricultrice devient directrice. La ville a l'obligation de recruter l'adjointe, qui doit être infirmière.

Marie-Claude GOUREAU demande si c'est une obligation.

Nabila AKKOUCHE répète qu'il s'agit bien d'une obligation que d'avoir au sein de la direction une infirmière.

Marie-Claude GOUREAU estime que cette disposition doit être extrêmement récente, elle n'a jamais vu des crèches ou des multiaccueils qui comptent des infirmières dans leurs personnels.

Nabila AKKOUCHE précise qu'il s'agit d'une obligation posée par décret.

Marie-Claude GOUREAU indique qu'elle se renseignera sur ce point.

Monsieur le Maire demande à Madame GOUREAU de respecter la prise de parole de Nabila AKKOUCHE et d'intervenir une fois que celle-ci aura terminé son intervention.

Nabila AKKOUCHE répète qu'il s'agit d'une obligation inscrite dans les décrets du Code de l'action sociale et explique que pour que la directrice adjointe puisse devenir directrice, puisqu'elle n'était pas infirmière, il était obligatoire de recruter la directrice adjointe avec un diplôme d'infirmière.

Marie-Claude GOUREAU souligne que la puéricultrice est au départ une infirmière qui après trois ans d'étude fait une année supplémentaire pour devenir puéricultrice. Il est donc faux d'indiquer que la puéricultrice n'était pas infirmière.

Nabila AKKOUCHE répond qu'elle n'a pas le diplôme d'infirmière. Elle explique qu'on peut jouer sur les mots, mais que dans les décrets elle n'est pas infirmière la puéricultrice en question, donc, elle ne pouvait pas.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **25 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH

par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DÉCIDE la suppression et la création des postes suivants :

| Postes à supprimer | Postes à créer | Date de la transformation | Nombre de postes |
|--|---|--------------------------------------|------------------|
| Attaché principal | Directeur territorial | Entrée en vigueur de la délibération | 1 |
| Éducateur territorial des activités physiques et sportives | Conseiller territorial des activités physiques et sportives | Entrée en vigueur de la délibération | 1 |
| Puéricultrice | Infirmier | Entrée en vigueur de la délibération | 1 |

DIT que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire n° 8 - Nouvelle répartition des indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI indique que la délibération fait suite au Conseil municipal du 17 février 2016 au cours duquel deux nouveaux adjoints et un nouvel adjoint de quartier ont été élus. Il est nécessaire de voter de nouveau les indemnités pour les flécher sur les adjoints nouvellement nommés. En outre, le Maire a émis la demande de diminuer sa propre indemnité, ce qui conduit à un nouveau calcul de l'assiette globale.

Julien MUGERIN s'enquiert du montant que ces indemnités représentent pour la Ville chaque année, à savoir s'il s'agit bien des 370 000 € inscrits au budget. Par ailleurs, il indique que les conseillers de l'opposition ne perçoivent aucune indemnité.

Monsieur le Maire répond que cela est normal puisqu'ils sont dans l'opposition. Pour percevoir une indemnité, ces conseillers devraient rejoindre la majorité municipale et participer au programme d'action municipale.

Julien MUGERIN souligne que le Maire peut décider que les conseillers de l'opposition perçoivent une indemnité, mais que cela serait évidemment refusé par les membres de l'opposition.

Monsieur le Maire indique que les indemnités s'élèvent à 370 000 € et que le cadre réglementaire impose de ne pas dépasser l'enveloppe prévue.

Nicolas STIENNE, en réponse à l'assertion de Julien MUGERIN, précise que tous les élus de la majorité municipale ne perçoivent pas d'indemnités. Les conseillers municipaux délégués, dont il fait partie, au même titre que Favella HIMEUR, Nadia ZEHOU, Lamine SAÏDANE, Abdelfattah MESSOUSSI, et d'autres encore, n'en perçoivent pas. Il est déplorable que l'opposition se présente en victime d'une manière démagogique.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **25 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaïha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH

par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

DIT que l'enveloppe maximale pour le calcul des indemnités de fonction est de :

- Maire 110 % de l'indice brut 1015
- 14 adjoints au Maire 14 x 44% de l'indice brut 1015

DÉCIDE de répartir l'enveloppe selon le tableau annexé.

DÉCIDE d'appliquer la majoration de 15 % prévue pour les communes chefs-lieux de canton, aux indemnités ci-dessus calculées.

DIT que les indemnités évolueront en fonction de l'évolution de la valeur de l'indice 100.

Affaire n° 9 - Avenant financier à la convention d'objectifs triennale 2015/2016/2017 entre la commune de Stains et l'association Banlieues Bleues

Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle que Banlieues Bleues est un festival renommé en France, en Europe et dans le monde, et qu'il est une référence parmi les festivals autour des musiques blues et jazz. Stains est partenaire de cette manifestation depuis de nombreuses années. Un concert est prévu prochainement à Stains dans le cadre de ce festival, dont la programmation est disponible sur Internet. Le Conseil municipal est invité à adopter une convention triennale signée entre la Ville et l'association Banlieues Bleues et à accorder à cette dernière une subvention de 13 715 € pour permettre l'organisation du concert prévu à Stains.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **25 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Mathieu DEFREL, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, Mme Zaiha NEDJAR, M. Philippe LE NAOUR par mandat, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Géry DYKOKA NGOLO, M. Kassem IDIR par mandat, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER par mandat, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH par mandat, M. Jean-Claude DE SOUZA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE), **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER, Mme Évelyne SEEGER, Mme Marie-Claude GOUREAU, M. Madi BOINA BOINA par mandat, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE, M. Laurent TUR)

APPROUVE l'avenant financier à la convention d'objectifs triennale 2015/2016/2017 entre la commune de Stains et l'association Banlieues Bleues.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et à procéder à son exécution.

FIXE le montant de la subvention octroyée à l'association Banlieues Bleue au titre de l'année 2016 à 13 715,00 € TTC (treize mille sept cent quinze euros toutes taxes comprises).

DIT que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Après le vote, **Monsieur le Maire** invite les élus qui ont adopté la délibération à assister au concert qui sera donné le 25 mars par les Vikings de la Guadeloupe, groupe mondialement et historiquement connu.

Monsieur le Maire précise que les élus de l'opposition lui ont fait part de 3 questions orales. L'une des questions étant incomplète, il n'y aura que 2 questions orales.

Monsieur le Maire invite les élus de l'opposition à présenter les deux questions orales.

En premier lieu, Julien MUGERIN évoque la gestion des jardins familiaux de Stains, situés dans le quartier de la Cerisaie, rue des Huleux et rue du Moutier.

Il semblerait que certains locataires soient privés de leur jardin, parfois après 20 ans d'utilisation au prétexte d'un impayé de quelques jours ou d'un manque d'entretien. Monsieur MUGERIN explique qu'il se fait le porte-voix des personnes que l'opposition a rencontrées ; contrairement à ce que dit Monsieur le Maire, les élus de l'opposition sont en permanence sur le terrain et pas seulement pendant les élections. Beaucoup de Stanois viennent pour lui faire part de leur mécontentement. Ce que l'on pourrait interpréter comme de la sévérité ne semble pas être de mise pour tous les utilisateurs.

Ensuite, il semble qu'un nombre important de non-Stanois bénéficient de lopins de terre. Or, il est prévu que les Stanois soient les premiers bénéficiaires de ces terrains. D'autant plus que les jardins familiaux font l'objet d'une forte demande de la part des Stanois qui ne trouvent que peu de réponses favorables. Les jardins familiaux de Stains doivent être accordés avant tout aux Stanois. Vous n'êtes pas sans savoir que certaines parcelles sont occupées par des populations Roms. Ce n'est pas l'orientation prévue de ces terrains qui ne doivent servir qu'à la culture agricole et non à l'habitat.

Au cours de la dernière assemblée générale de l'association, la Ville a fait part de sa volonté, semble-t-il de prendre en charge la gestion des jardins familiaux. Pourriez-vous nous apporter quelques éclaircissements sur vos intentions dans la gestion quotidienne ainsi que des informations sur les actes portés par le Président actuel, Monsieur Patrick Dorey ?

Monsieur le Maire propose de passer à la seconde question orale, puis il répondra à la première question et Monsieur MATHIS répondra à la seconde.

La deuxième question orale porte sur un permis de construire. Là encore, Monsieur MUGERIN précise qu'il se fait le porte-voix d'habitants de son quartier.

Cette question concerne une bâtisse sise 41 rue Villiers de Gonesse. Monsieur MUGERIN précise que son quartier n'est pas Montmorency mais le quartier du Maroc.

Un premier permis de construire avait été cassé par la justice. Malgré tout, le permis actuel a été délivré pour une construction située en retrait de la rue. Or, le PLU de la zone interdit ce type d'opération. Les distances séparatives de 2,50 m ne semblent pas avoir été respectées ni les règles en matière de vis-à-vis notamment les vues obliques, ni le cahier des charges du lotissement qui prévoit que les terrains soient non divisibles.

Pourriez-vous nous expliquer comment la construction a pu se faire malgré tout ?

Monsieur MUGERIN tient à rappeler également que Monsieur le Maire, lors d'une réunion dans le quartier du Maroc avait promis que cette construction ne se ferait pas. Ce ne sont pas des on-dit, car Monsieur MUGERIN était présent et a entendu la promesse de Monsieur le Maire. Il compare ceci à la porte de Renelle où Monsieur le Maire avait dit qu'il l'a détruirait lui-même et finalement elle y est toujours. Que croire ?

Monsieur le Maire va répondre à la première question orale. Il souhaite être très précis et va donner des éléments importants. Monsieur MATHIS répondra à la seconde question.

C'est l'occasion pour Monsieur le Maire de présenter en quelques mots ce que la ville a entrepris depuis plus d'un an à propos des jardins familiaux de Stains, jardins familiaux gérés par une association. Il rappelle qu'avec presque 700 jardins ouvriers, Stains est la ville d'Ile-de-France qui en possède le plus. C'est un atout, une richesse, un véritable patrimoine dont nous sommes très fiers, et que nous avons à cœur de défendre et de préserver face notamment aux appétits

des promoteurs immobiliers ou de la grande distribution qui dans beaucoup d'autres villes construisent sur des jardins et des espaces de nature.

C'est ainsi que nous nous sommes farouchement opposés aux projets de constructions sur notre beau parc départemental Georges Valbon, qui s'est d'ailleurs étendu ces dernières années avec 2 hectares supplémentaires sur notre ville. Monsieur le Maire rappelle d'ailleurs ici que l'opposition municipale s'était prononcée en faveur de l'arrivée des promoteurs privés et des constructions massives sur le parc départemental. J'imagine que ça aurait été la même chose pour ces jardins familiaux. Je n'ose imaginer que vous pourriez faire de même si les pouvoirs publics envisageaient demain le même type de projet sur les jardins familiaux. Je rassure tout le monde, pour nous, ce n'est pas le cas.

Nous demeurons farouchement opposés à toutes constructions sur les espaces de nature dans notre territoire, et je proposerais également lors de la prochaine séance du Conseil municipal, un vœu pour s'opposer au projet de construction du centre Europacity, cette opposition avait déjà été exprimée il y a maintenant de très nombreux mois, nous étions d'ailleurs peut-être les premiers à s'opposer farouchement contre la construction d'un centre Europacity sur les terres agricoles, situé sur le triangle de Gonesse. Ces espaces de nature et de partage, comme nos jardins familiaux doivent être préservés car ils représentent aussi un autre modèle de développement urbain, de développement humain et écologique.

C'est pour cette raison que la Ville a fait réaliser en 2015 un diagnostic complet des jardins ouvriers conduit par la fédération nationale des jardins familiaux. L'association des jardins familiaux y a été associée, cela n'a pas été simple. Ce diagnostic a révélé de graves problèmes dans l'occupation et la gestion de nombreux jardins, des problèmes qui interpellent directement la responsabilité des propriétaires que sont la Ville, le Conseil départemental et une partie des propriétaires privés. Ces jardins appartiennent aux Stanois et nous voulons qu'ils en soient les principaux bénéficiaires, c'est pourquoi la gestion des jardins a été confiée de longue date à l'association des jardins familiaux de Stains.

Aujourd'hui, au regard des résultats de ce diagnostic, Monsieur le Maire a décidé avec l'équipe municipale, de travailler pour un temps donné à la reprise en gestion par la Ville de ces jardins, de prendre la responsabilité, pendant un certain temps de gérer directement les jardins afin, d'une part d'accompagner l'association qui existe et qui continuera à exister et pour régler un certain nombre de problématiques dans l'usage des jardins, et dont l'association elle-même n'était pas en capacité de gérer seule ; celle-ci l'a dit à plusieurs reprises, il y a eu plusieurs réunions de travail avec les élus concernés.

La municipalité va entamer un travail qui ne sera pas facile, mais qui sera un travail responsable qui s'inscrira nécessairement dans un temps relativement long, puisque la municipalité n'a pas l'habitude de promettre et d'enclencher « la baguette magique » mais, avec l'objectif de redonner aux jardins familiaux de Stains leur splendeur et leur usage initial. Une très grande majorité des jardiniers, qu'il a d'ailleurs tenu à remercier lors de l'assemblée générale qui a eu lieu à l'Espace Paul Eluard, cultivent leurs parcelles de manière remarquable, ils attendent et ont besoin du soutien de la Ville, ils lui ont exprimés à plusieurs reprises, c'est pour cette raison que la municipalité va dans ce sens et c'est aussi ce qui est fait concrètement.

Monsieur le Maire annonce qu'il aura l'occasion de revenir sur cette question lors d'un prochain Conseil municipal et suite à la dernière assemblée générale des jardins familiaux où tous ces enjeux avaient été expliqués. Monsieur le Maire s'adressera prochainement par courrier à tous les jardiniers, l'objectif est de travailler ensemble, travailler en étroite collaboration; c'est aussi de permettre de les aider, de travailler également avec le tissu associatif, d'établir jusqu'au bout le diagnostic qui est extrêmement lourd et important et qui révèle un dysfonctionnement et des problématiques graves.

Reprendre la gestion directe pendant ce temps, permettra à la municipalité d'aborder et de redonner une nouvelle vie, une nouvelle vitalité à ces jardins familiaux, dont la ville est très attachée. Monsieur le Maire regrette que dans certaines villes les jardins familiaux disparaissent sans concertation avec les associations qui les gèrent, ou les habitants. Ce n'est pas le cas ici à Stains. Monsieur le Maire et la majorité municipale sont fiers de tenir ce cap car ils sont

fortement attachés comme beaucoup de Stanois à ces jardins familiaux qui revêtent des choses incroyables et permettent aux familles de se retrouver le dimanche y compris la semaine, en soirée, durant les beaux jours, le week-end, etc. L'avoir aussi en gestion directe permettra également à la Ville de faire en sorte que ces jardins familiaux soient avant tout attribués à des familles stanoises. La municipalité sera très vigilante et cela faisait aussi partie du contrat d'action municipale.

Monsieur le Maire remercie les conseillers de l'intérêt qu'ils portent et qu'ils reconnaissent de l'action municipale.

Julien MUGERIN s'exprime hors micro.

Monsieur le Maire répond à monsieur Mugerin s'agissant de la question des jardins familiaux que cela dépend des pouvoirs publics. La Ville devra solliciter les services de la préfecture qui sont parfois un peu longs. Elle devra également activer les services relevant de la police nationale pour intervenir et régler le problème d'utilisation illégale de certaines parcelles qui ne sont pas toute occupées par des familles Roms, mais également par des personnes sans-abris.

L'objectif de l'équipe municipale est de mettre en place un accompagnement digne, un accompagnement humain pour permettre à ces personnes d'accéder soit à un logement soit à un hébergement. Il n'est pas question de les laisser dans la rue, de les retrouver dans d'autres endroits. Comme cela a été dit lors de l'assemblée générale, la municipalité ne peut accepter que ces parcelles soient utilisées à des fins d'habitation. C'est inacceptable, l'usage de ces jardins a un objectif bien précis. Beaucoup de jardiniers mènent un travail remarquable, ils sont très attachés au rapport à la terre, au jardinage et à la convivialité des jardins familiaux qu'ils soient sur la zone d'activité de la Cerisaie, dans la rue des Huleux ou pour certains à côté du Clos Saint-Lazare. Ce dossier est suivi de très près par plusieurs élus et sera long. Le conseil municipal sera informé de toutes les étapes menées.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur MATHIS, pour la seconde question orale

Sur la seconde question qui porte sur la construction d'un pavillon au 41 rue Villiers de Gonesse, Monsieur MATHIS précise qu'il peut répondre sur tous les aspects des questions posées puisqu'il connaît bien ce dossier, ainsi que Francis MORIN et François VIGNERON. Ils ont rencontré les voisins pendant de nombreuses heures. Ce sont des gens honnêtes, ils pourront vous le confirmer. Il souligne des inexactitudes dans la déclaration de Julien MUGERIN et précise que le premier permis de construire n'a pas été cassé par la justice. C'est totalement faux il n'a pas été cassé par la justice, c'est avec le service Urbanisme de Plaine Commune, que la Ville a trouvé une difficulté dans le permis, ce qui a conduit à son annulation. La construction est en effet gênante pour les riverains, mais elle correspond au PLU qui correspond lui-même à la loi ALUR. Monsieur MATHIS précise que si on lui avait demandé son avis il n'aurait pas voté cette loi.

La loi ALUR sert à densifier les milieux urbains, ce qui peut s'entendre dans certains endroits, mais elle n'a pas lieu d'être dans les zones pavillonnaires. Toutefois, la Ville doit appliquer la loi. Si on commence à ne plus respecter la loi, la situation deviendra de plus en plus difficile, sans plus aucune maîtrise.

Monsieur MATHIS revient sur la question de Monsieur MUGERIN, concernant le permis actuel il a en effet été délivré pour une construction située en retrait, mais il est faux de prétendre que le PLU interdit cela. Le PLU est en ligne sur le site de la ville et la loi ALUR encourage justement la division des parcelles pour densifier les quartiers. Le PLU est en cours de modification afin de rendre la division des parcelles plus difficile. Ça prend du temps mais, il va falloir le faire. Concernant les distances séparatrices de 2,5 m et les vues obliques, celles-ci n'existent malheureusement pas dans le PLU. Enfin, concernant le cahier des charges des lotissements qui prévoit des terrains qui soient non divisibles, il y a juste un problème, le cahier des charges des lotissements n'a pas été soumis de nouveau au vote des co-propriétaires dans un délai de 10 ans, donc, il est caduc. Il faut préciser que les plaignants ont perdu en première instance devant le Tribunal administratif puisque le permis de construire qui a été accordé respecte la loi, même si ce genre de construction est gênante. Le dossier est désormais soumis au Conseil d'État. Nous

attendons la conclusion du Conseil d'Etat. Olivier MATHIS souligne qu'il est malhonnête d'insinuer que la Ville a accordé un permis de construire illégal. Ce permis de construire est complètement légal comme l'a prouvé le Tribunal administratif. Il le répète, ils sont désolés pour les voisins, mais malheureusement c'est la loi.

Monsieur le Maire ajoute que malgré leur détermination, leur archarnement pour éviter ce type de construction, la ville souhaite et s'engage, et ça prendra du temps y compris avec la modification et la révision du PLU, et s'engage à faire respecter et à préserver l'aspect résidentiel et pavillonnaire de Stains. C'est un combat de tous les jours. Il est choquant que des garages soient transformés en studio ou autre, ce n'est malheureusement pas le cas qu'à Stains. Cette situation existe aussi à Garges les Gonesse, Drancy, Saint-Denis, dans beaucoup d'autres villes, quel que soit l'étiquette du Maire. Ce sont des petits pavillons et souvent des gens qui ont payé cher et longtemps pour acheter ou construire une résidence.

La Ville doit rester exigeante à la fois sur la qualité des bâtiments collectifs dans les quartiers stanois, c'est une question très chère à Madame Fabienne TESSIER KERGOSIEN et c'est la bataille que mène la municipalité, et à côté, sur la préservation du caractère résidentiel de la ville. Il s'agit de favoriser la mixité et le lien entre tous les habitants.

Olivier MATHIS précise que la Ville a sollicité, en décembre 2014, le Tribunal de Grande Instance de Bobigny, le substitut de la procureure en charge des logements indignes et des permis de construire illégaux. En septembre 2015, une réunion a été organisée au Tribunal par le substitut de la procureure où assistaient les représentants de toutes les villes de Seine-Saint-Denis. C'est un problème très grave et le tribunal a mis en place une procédure simplifiée pour permettre d'aboutir plus rapidement sur ce genre de dossiers qui touchent toutes les villes et pas seulement la nôtre. Monsieur MATHIS précise qu'ils étaient à l'initiative de cette réunion.

Monsieur le Maire souligne que Stains est la première ville à avoir sollicité le tribunal de grande instance sur ce sujet. S'agissant des jardins familiaux, il souhaite associer Angèle DIONE qui, en tant qu'élue à la vie associative, a beaucoup travaillé sur ce dossier y compris avec avec monsieur Morin et a souvent rencontré l'association, avec la tâche difficile d'essayer de trouver un compromis.

Avant de lever la séance, **Monsieur le Maire** souhaite observer une minute de silence en hommage à Jacques SALVATOR, ancien maire d'Aubervilliers de 2008 à 2014. Ce n'est malheureusement pas le 1^{er} magistrat à nous avoir quitté dans ce département, il a aussi une pensée notamment pour Claude DILAIN, ancien Maire de Clichy-sous-Bois, Bernard BIRSINGER, ancien Maire de Bobigny. Il a rencontré Jacques SALVATOR quand ils étaient tous deux élus à la jeunesse dans leur ville respective. Jacques SALVATOR a présidé l'Office municipal de la jeunesse albertivillarien et **Monsieur le Maire** indique y avoir travaillé en tant qu'animateur pendant des vacances. Il a assisté la veille à ses obsèques à Aubervilliers, en présence d'une foule nombreuse. Il a été maire de 2008 à 2014, mais aussi conseiller régional et il a impulsé des projets extrêmement importants qui ont marqué la ville d'Aubervilliers, comme le campus Condorcet ou le prolongement de la ligne 12, au côté d'autres élus de gauche au Conseil régional. Pendant de nombreuses années, il a été vice-président en charge des finances au Conseil communautaire. En dépit des divergences d'opinions, Jacques SALVATOR était connu pour le respect dont il faisait preuve à l'égard des idées et des convictions des autres élus. Il restera dans les mémoires pour son plaisir de vivre, son humour malicieux et sa proximité avec la population. Il était par ailleurs médecin ; il est à l'origine des bébés nageurs à Stains. Jacques SALVATOR était un élu attaché au territoire et aux villes populaires de Seine-Saint-Denis. Fils de réfugié italien, ses obsèques se sont ouvertes sur une belle et émouvante interprétation de la chanson *Bella Ciao* par Francesca SOLLEVILLE.

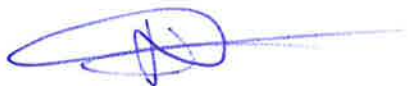
Minute de silence.

Monsieur le Maire lève la séance.

** *** **

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt-deux heures cinq.

Les secrétaires,
Najewa HAMMANI Fatima DRIDER



Le Maire,
Azzédine TAÏBI

